

FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2021 PROJETS INNOVANTS INTER-ASSOCIATIONS (2 STRUCTURES MINIMUM)

❖ Définition

Le financement « projets innovants » permet de bénéficier d'une prise en charge de la CPNEF pour un projet de formation présentant un caractère innovant ou expérimental visant le développement, le renforcement des compétences, ou l'acquisition d'une qualification.

L'innovation peut prendre différentes formes :

- **Thèmes émergents** : nouvelles thématiques de formation (besoins en compétences nouvelles) en réponse aux évolutions de la structure (nouvelles activités...), des métiers, des publics, aux nouveaux besoins économiques et sociaux (ex : transition écologique, émergence de nouvelles formes de lien social {projet tiers-lieux}, développement du numérique et de ses usages...).
- **Innovation territoriale** : dispositifs mis en œuvre dans les territoires
(Ex : formations mises en place dans le cadre des politiques régionales de formation, formation itinérante sur un territoire),
- **Innovation parcours** : proposition de réponses adaptées aux publics en matière d'ingénierie de parcours
(Ex : démarche d'intégration renforcée, accompagnement spécifique...)
- **Innovation pédagogique** : nouvelles méthodes et modalités pédagogiques
(Ex : validation des acquis de l'expérience renforcée, formation à distance, blended Learning, Serious Game (jeux pour mettre en situation professionnelle), MOOC (professeur avec vidéo type Skype), Formation itinérante (camion itinérant pour des formations...), accompagnement sur le site articulé à un temps d'apports de connaissance théorique.

L'organisme de formation doit :

- Disposer d'un numéro de déclaration d'activité, en cours de validité, en tant que prestataire de formation,
- S'être déclaré sur la plateforme Datadock,
- Être référencé par Uniformation.

❖ Porteur de la demande de financement

La demande peut être portée par :

- Un/une Référent/e en Région,
- ou par une structure.

La CPNEF conseille aux structures souhaitant déposer une demande de prise en charge de se rapprocher d'un/une Référent/e en Région pour constituer le dossier. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet www.cpnef.com

❖ Calendrier

L'action liée au projet peut être annuelle ou pluriannuelle mais doit impérativement démarrer en 2021. La demande de prise en charge doit être effectuée pour toute la durée de l'action.

❖ Structures éligibles

S'agissant d'une formation collective entre plusieurs associations, la demande doit concerner au moins deux structures (Numéros ICOM différents) :

- > Appliquant la Convention collective nationale (CCN) des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) (IDCC n°1261) ,
- > A jour du versement de leurs contributions à Uniformation

A noter :

Il est toutefois possible d'avoir un projet innovant en interbranche. Le financement du CTP concernera uniquement les frais des participants de la branche ALISFA.

Les participants provenant d'une autre branche professionnelle devront rechercher leur propre financement.

❖ **Publics concernés**

- Salarié-e-s et bénévoles (dirigeants ou non) de la branche

Attention :

Le groupe doit majoritairement être composé de salarié-e-s. Ils doivent représenter au minimum 50% des participants.

❖ **Modalités d'organisation**

Ces actions sont à l'initiative de l'employeur peuvent se dérouler :

- Pendant le temps de travail du salarié (maintien de la rémunération habituelle),
- Hors temps de travail.

Attention : Lorsque les actions se déroulent, en tout ou partie, hors du temps de travail, les dispositions légales doivent être respectées.

❖ **Financement**

Chaque demande est étudiée individuellement. Le CTP pourra accorder un pourcentage ou l'intégralité du budget global lié au projet innovant.

❖ **Procédure à respecter**

1. Le porteur du projet adresse une demande préalable au Comité Technique Paritaire (CTP) de la CPNEF accompagnée des pièces justificatives **au minimum deux mois** avant le démarrage de l'action et au plus tard le 1^{er} octobre 2021 pour les actions démarrant en fin d'année.
2. La demande est examinée en CTP.
3. Le CTP envoie sa réponse à l'employeur et informe le service technique d'Uniformation de la prise en charge accordée.
4. Uniformation envoie un contrat tripartite à au porteur de projet qui le signe et le transmet pour signature à l'organisme de formation.
5. Pour le paiement, l'organisme de formation adresse au siège d'Uniformation (A l'attention de Nathalie BLANCHON) une demande remboursement pour les coûts pédagogiques correspondant au(x) jour(s) de formation réalisé(s) avec les justificatifs transmis en amont par Uniformation (Feuille d'émargement, fiche évaluation stagiaire, fiche évaluation formateur, synthèse des fiches d'évaluation stagiaires remplie par le formateur.
6. Après transmission du dossier par l'organisme de formation, le siège d'Uniformation adressera à chaque structure participante, un formulaire de remboursement spécifique pour les frais annexes (repas, transport, hébergement, rémunération) sous réserve d'en avoir fait la demande au CTP et d'en avoir eu l'accord.
7. Chaque structure participante envoie le formulaire de demande de remboursement renseigné et accompagné des pièces justificatives au siège d'Uniformation (A l'attention de Nathalie BLANCHON).
8. À l'issue de l'action, le porteur de la demande envoie à la CPNEF un bilan détaillé qualitatif et quantitatif du projet.

PROJETS INNOVANTS
DEMANDE DE FINANCEMENT INTER-ASSOCIATIONS
(2 STRUCTURES MINIMUM)

Pour l’instruction de votre demande de financement « projets innovants », nous vous remercions de remplir le formulaire ci-dessous et d’y joindre les pièces demandées.

Merci de cocher la case correspondante à votre situation :

- Action portée par une structure pour plusieurs structures
- Action portée par le/la Référent/e en Région
- Action ayant bénéficié d’un accompagnement par le/la Référent/e en Région

I IDENTIFICATION DE L’EMPLOYEUR DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure (raison sociale) :

ACEPP81

Numéro d’adhérent à Uniformation (ICOM) :

25158499

Adresse postale :

13, rue des Cordeliers 81 000 Albi

Téléphone :

07.71.94.70.40

Mail :

rr.midipyrenees@gmail.com

Nom du porteur du projet :

Christelle Babin

Fonction du porteur de projet :

Référente régionale Emploi formation ALISFA

Téléphone du porteur de projet :

07.71.94.70.40

Mail du porteur de projet :

rr.midipyrenees@gmail.com

II CONTEXTE ET MOTIF DU PROJET (PROJET DE FORMATION)

Des professionnels ayant une expérience professionnelle dans des établissements d’accueil de jeunes enfants souhaitent s’engager dans un **parcours de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) pour obtenir le Diplôme d’Etat d’Educateur de Jeunes Enfants**.

Nous souhaitons faciliter le parcours VAE par la mise en place d’un dispositif renforcé pour accéder, par le biais de la VAE, à l’**obtention du Diplôme d’Etat d’Educateur de Jeunes Enfants**.

Ce dispositif aurait une durée de 22 jours soit 154 heures, entre septembre 2021 et juillet 2022 pour la partie « renforcement des compétences » et d’une durée de 24h pour la partie « accompagnement personnalisé pour la réalisation du livret 2 ».

La mise en place de cette formation renforcée répond aux besoins suivants :

- Souhait de professionnels d’évoluer par l’acquisition d’un diplôme,
- Besoins et souhait de qualification par les employeurs par la promotion interne des salariés.

Les derniers éléments d'enquêtes sur « les besoins en emplois et en formations pour les structures de la Branche ALISFA » en Midi-Pyrénées (enquête 2018, focus de l'Observatoire ALISFA, remontées régulières des besoins auprès de la référente régionale ALISFA) montrent que **les structures répondantes/demandantes rencontrent des difficultés de recrutement**, notamment pour les auxiliaires de puériculture et **les éducatrices de jeunes enfants**.

Selon les enquêtés et les demandeurs, **les difficultés sont essentiellement expliquées par un manque de personnes formées titulaires du diplôme correspondant et des tensions financières**. La VAE, le recours à des stagiaires et la formation interne constitueraient des solutions pour faire face à ces difficultés. En plus du souhait des professionnels d'évoluer professionnellement par l'acquisition d'un diplôme, cette formation répondra aux besoins de qualification par la promotion interne des salariés et palliera les difficultés de recrutement d'Educateurs de Jeunes Enfants sur le territoire.

Au besoin de recrutement des structures de la Branche sur des postes d'Educatrice de Jeunes Enfants s'associe le besoin des professionnels ayant une expérience professionnelle dans des établissements d'accueil de jeunes enfants et qui souhaitent s'engager dans un **parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour obtenir le Diplôme d'État d'EJE**.

Il peut s'agir aussi bien de professionnels très expérimentés, travaillant depuis plusieurs années en structure d'accueil de jeunes enfants qui envisagent de faire reconnaître une expérience avérée que des professionnels plus jeunes souhaitant faire évoluer leur carrière. D'une façon générale, on constate que les objectifs visés par les publics engagés dans une démarche de validation des acquis et leurs motivations varient fortement en fonction des parcours de vie, des situations et des parcours professionnels de chacun.

L'accompagnement individualisé prévu par le dispositif de validation des acquis de l'expérience permet aux candidats de présenter un livret des acquis au plus près des attentes des jurys. Cependant, **les professionnels ne partent pas tous avec des atouts identiques**. Même si la majeure partie d'entre eux (elles) possède un CAP Petite Enfance, un DE d'Auxiliaire de puériculture et une expérience solide, leurs savoirs de base restent parfois insuffisamment étayés, ce qui ajoute un obstacle supplémentaire à une démarche déjà exigeante.

Pour pallier cette difficulté, nous proposons un dispositif dont la première phase est constituée d'une formation spécifique de "renforcement" des connaissances en amont à la démarche de VAE. Cette formation se représente comme une **opportunité pour consolider les savoirs expérientiels, pour apporter les acquis essentiels à la pratique professionnelle et dans un même temps amener les candidats à se questionner sur leur pratique professionnelle**. Ce module s'adosse au référentiel d'activités de l'Educateur de Jeunes Enfants tout en favorisant les liens entre les situations de travail rencontrées et les enseignements théoriques.

Cette formation spécifique de "renforcement" des connaissances, suivie de l'accompagnement VAE, forment les deux phases du dispositif complet qui place les candidates dans une dynamique de progression vers la professionnalisation et la qualification.

Afin d'éviter une césure entre la phase réservée aux apports théoriques et pratiques et la phase de VAE, **le module spécifique de "renforcement" est enrichi de séances d'analyse des pratiques professionnelles et de séances consacrées à un travail d'écriture de situations professionnelles**. Nous préconisons en outre d'inciter les candidats à réaliser un travail personnel en dehors de la formation. Ce travail personnel est constitué d'exercices, de recommandations de lecture d'articles tirés de la presse spécialisée ou de petits manuels et d'un libre accès au centre de ressources documentaires de l'IFRASS.

✓ **La plus-value de l'organisation de la formation en collectif.**

Un parcours de VAE est un parcours assez lourd pour les personnes et l'organisation de cette formation en amont et en collectif permet aux participants de ne pas rester isolés et de créer une dynamique collective afin, notamment de limiter les abandons. La formation collective permet, facilite et enrichit les retours, les échanges et les réajustements, pour chacun des participants, tout au long de la formation. Les chances de réussite pour l'obtention du diplôme par la VAE sont maximisées.

Pour les employeurs, la VAE collective est un outil au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ; elle répond à la mission d'accompagnement de l'évolution professionnelle des salariés et de la formation interne.

De plus, **quand les salariés s'engagent dans une démarche co-construite salarié/employeur, l'enjeu de qualification est important pour les salariés et pour les employeurs**.

Dans ce contexte, nous souhaitons **faciliter l'accès à la certification par la VAE du DE Educateur de Jeunes Enfants en les accompagnant dans un parcours complémentaire**. La mise en place de ce **dispositif alliant une formation centrée sur le renforcement des compétences en amont de l'accompagnement à la réalisation du livret de validation des acquis de l'expérience**.

III DESCRIPTION DU PROJET DE FORMATION

Intitulé du projet de formation :

« Parcours Renforcement des compétences en amont de la VAE EJE et accompagnement VAE EJE »

IV OBJECTIFS et démarche pédagogique

Ce parcours d'accompagnement à la qualification professionnelle se décline en deux phases. Il est destiné à venir en appui à une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience de professionnels en poste dans les structures adhérentes de la branche ALISFA dans le métier d'éducateur de jeunes enfants.

Un premier temps de formation préalable à la VAE accompagne les futures candidates à la construction de leur nouvelle identité professionnelle et consolide leurs connaissances théoriques et pratiques.

La seconde phase du dispositif les conduit à élaborer leur livret de validation de leurs acquis de l'expérience qui sera, au terme du parcours, présenté et soutenu devant un jury VAE.

Objectifs de formation :

Fournir le cadre théorique et pratique indispensable à la fonction d'éducateur de jeunes enfants en EAJE.

Identifier les exigences du métier.

Accompagner le changement de posture professionnelle.

Valoriser les savoirs expérientiels.

Développer la capacité à s'interroger sur sa pratique professionnelle.

Engager les professionnels dans une démarche de VAE accompagner les professionnels dans l'élaboration de leur livret de validation (livret 2) et leur fournir un cadre méthodologique de travail.

Principes pédagogiques :

Proposer un déroulé de formation non linéaire qui abordera alternativement les 4 domaines de formation du diplôme d'état d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Inviter à l'analyse de la pratique professionnelle sur les domaines de formation 1 et 2.

Consolider la réflexion autour de connaissances théoriques et pratiques sur les domaines de formation 3 et 4.

Dans la phase d'accompagnement, valoriser les connaissances pratiques des candidats et les engager dans l'étayage des savoirs expérientiels grâce aux apports de la formation préalable.

Démarche pédagogique :

Ouvrir des espaces de discussion et de réflexion à partir de l'expérience des professionnels, notamment en proposant tout au long du parcours 4 ateliers d'analyse de la pratique professionnelle.

Mixer les apports théoriques, méthodologiques et les travaux pratiques.

Favoriser une démarche déductive partant du général au particulier.

Mettre en œuvre l'accompagnement méthodologique nécessaire à la valorisation des compétences des candidats.

Modalités de mise en œuvre :

1.

Un bilan de positionnement réalisé préalablement en 2 étapes pour rencontrer le candidat et l'aider à s'orienter dans le parcours VAE et à construire un projet professionnel :

1^{ère} étape : une grille de positionnement à nous retourner remplie ;

2^{ème} étape : un entretien d'une durée de 30 minutes à distance ou en présentiel avec la responsable pédagogique de la formation.

2.

Un parcours de formation de 22 jours en discontinu (2 jours consécutifs par mois) de septembre 2021 à juillet 2022, en amont à la démarche VAE, composé de 11 sessions de séquences formatives qui vise à répondre aux besoins de contextualisation des acquis de l'expérience au regard du métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, du cadre sectoriel et de ses évolutions. C'est séquence formative apporte les bases conceptuelles, techniques, juridique et méthodologiques nécessaires à la verbalisation de l'expérience par le bénéficiaire.

À mi-parcours : évaluation de la satisfaction sur les contenus de formation, l'animation, l'apport de connaissances et l'organisation matérielle par questionnaire et tour de table. Cette évaluation donnera éventuellement lieu à des propositions d'améliorations.

3.

À l'issue du parcours une évaluation de satisfaction est demandée à chaque candidat par questionnaire et tour de table. Elle donne lieu à une synthèse quantitative et qualitative transmise au commanditaire.

Une évaluation des connaissances est organisée auprès de chaque candidat afin qu'il puisse se positionner et mesurer l'évolution de ses acquis tant théoriques que pratiques.

4.

Le parcours d'accompagnement VAE est construit autour de plusieurs sessions d'accompagnements collectifs, en début de parcours, d'accompagnements individuels et enfin d'un accompagnement collectif de préparation à l'entretien devant un jury.

5.

Durant la formation et le parcours d'accompagnement, les candidats ont accès au centre de ressources documentaires de l'organisme de formation IFRASS et aux services qui leur sont proposés.

V L'INNOVATION

Nous vous remercions de nous préciser le caractère innovant de votre projet (ex : l'innovation se traduit par)

Il s'agit d'une innovation pédagogique dans le sens où il s'agit de compléter un accompagnement VAE classique par une formation afin de renforcer les compétences des professionnels d'un point de vue théorique. De plus, une partie du parcours d'accompagnement à la VAE se fera à distance.

Nous avons fait le choix d'un rythme à raison de 2 jours de formation par mois afin de répondre aux besoins des structures et des professionnelles engagées.

VI MODALITÉS DU PROJET DE FORMATION

a) Publics concernés

Professionnels salariés d'établissement d'accueil du jeune enfant, en poste, engagés dans un projet de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Edicateur de Jeunes Enfants.

Aucun prérequis n'est exigé pour s'inscrire à la formation.

Nombre de salarié-e-s : 16 Nombre de bénévoles : 0 Autre(s) : 0

b) Durée

Période envisagée (si vous n'avez pas encore les dates précises) :

Formation :

Calendrier : à déterminer selon le séquençage proposé (2 jours consécutifs par mois entre septembre 2021 et début juillet 2022)

Durée : formation de 22 jours en discontinu

Rythme : 2 jours consécutifs par mois

Période : entre septembre 2021 et début juillet 2022

Horaires : 8h30-12h00 et 13h00-16h30 (7h de formation par jour)

Lieu : IFRASS Toulouse

CALENDRIER PROVISOIRE 2021-2022

Jeudi 09 et vendredi 10 septembre 2021
Mardi 12 octobre matin et mercredi 13 octobre 2021
Mardi 12 octobre après-midi 2021
Lundi 08 novembre 2021
Mardi 09 novembre 2021
Lundi 13 et mardi 14 décembre 2021
Lundi 17 journée et mardi 18 janvier matin 2022
Mardi 18 janvier après-midi 2022
Jeudi 17 et vendredi 18 février 2022
Lundi 14 mars 2022 matin
Lundi 14 mars 2022 après-midi
Mardi 15 mars 2022
Jeudi 21 avril 2022
Vendredi 22 avril 2022
Lundi 16 mai 2022 et mardi 17 mai matin 2022
Mardi 17 mai après-midi 2022
Lundi 13 juin 2022
Mardi 14 juin 2022
Jeudi 07 et vendredi 08 juillet 2022

Accompagnement :

Calendrier : calendrier individuel à déterminer selon le séquençage proposé (2 accompagnements de 3 heures + 4 accompagnements individuels de 3 heures + 2 accompagnements collectifs de 3 heures).

Proposition d'un nouveau type d'accompagnement à distance et en présentiel selon une formule mixte : les collectifs en présentiel et les rendez-vous individuels à distance. Bien sûr c'est une option au choix. La seule différence avec le tout présentiel c'est que les rendez-vous individuels sont fixés à 2 heures au lieu de 3 heures (le nombre d'heures individuelles reste le même, c'est le nombre et le rythme des rendez-vous qui sont modifiés).

Durée : 24 heures

Rythme : selon calendrier

Période : entre septembre 2022 et septembre/octobre 2023 (en fonction des dates de jury)

Horaires : selon le calendrier individuel

Lieu : IFRASS Toulouse

Au global :

Date de début : 09/09/2021 Date de fin : 10/10/2023

Nombre de jours : 25.5 Nombre d'heures : 178

c) Identification de l'organisme de formation ¹

Nom de l'organisme de formation (raison sociale) :

IFRASS - Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire & Social

Adresse postale :

Formation continue

2 bis, rue Émile Pelletier - BP 44777

31047 Toulouse cedex 1

Numéro de déclaration d'activité en cours de validité en qualité de dispensateur de la formation professionnelle :

73 31 04080 31

Téléphone / Mail :

Responsable pédagogique pour la formation :

Élisabeth DELHOMME - formatrice diplômée d'état d'éducatrice de jeunes enfants, coordinatrice VAE - certifié accompagnatrice VAE - e.delhomme@ifrass.fr

Personnes en charge de la gestion administrative et relation client pour cette action :

Sandrine BASSO - assistante formation continue/ VAE - 05 34 63 89 34 – s.basso@ifrass.fr

Marie-Hélène ROUX - responsable formation continue/ VAE - 05 34 63 89 27 – mh.roux@ifrass.fr

VII ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Rappel des barèmes de prise en charge définis par Uniformation :

Repas : 25€

Hébergement : 110€/nuit

Déplacement : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux

a) Dépenses totales liées au projet de formation

Coût pédagogique :	40 800,00
Frais de déplacement :	47 987,74
Frais d'hébergement :	
Frais de restauration :	6 336,00
Rémunération :	37 024,00
Montant total du projet :	132 147,74

b) Co-financements

Y a-t-il des co-financements Oui * Non X Montant total des aides |0|€

*Si oui remplir le tableau ci-dessous :

1 Attention : Pour bénéficier d'un financement, vous devrez désormais vous assurer que l'organisme de formation figure sur le catalogue de référence d'Uniformation et est enregistré sur la plateforme data dock.

	OUI	NON	Montant
Etat		x	€
Région		x	€
OPCO		x	€
Autre (à préciser)			€
Total			€

Action mise en place dans le cadre d'un EDEC²/ADEC³ : Oui Non X

c) Demande de financement à la CPNEF

Coût pédagogique :	40 800,00
Frais de déplacement :	37 704,66
Frais d'hébergement :	
Frais de restauration :	6 336,00
Rémunération :	37 024,00
Montant total du projet :	132 147,74

A noter : Le porteur du projet doit faire un calcul au plus proche de la réalité. Nous vous remercions d'expliquer l'enveloppe en détail. Les financements seront accordés dans le respect des dispositions légales relatives à la formation professionnelle continue, aux règles de financement définies par l'OPCO et la CPNEF.

Je soussigné Mr/Mme (prénom et nom) :

.....

En qualité de (fonction) :

.....

Autorise la CPNEF à transmettre les informations relatives à cette demande de financement au Référent(e) en Région* de mon territoire afin qu'il/elle puisse m'accompagner dans mes démarches relatives à ce dossier Oui Non

Date 12/07/2021

Signature + cachet de la structure

*Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF a mis en place un réseau de référents(es) en régions Leur rôle est notamment d'accompagner les structures de la branche ALISFA dans la gestion des compétences et l'articulation des différents dispositifs de formation. Le/la référent(e) en région est également chargée de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives et vous aider à trouver des financements. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet www.cpnef.com


ACEPP 81
 13, rue des Cordeliers - 81000 ALBI
 Tél : 05 63 48 73 14
 acepp81@gmail.com

La liste des structures concernées par le projet de formation


Numéro Unifformation (ICOM)	Nom structure	Ville	Nombre ETP	Nombre Salarié-e-s participants	Nombre Bénévoles participants

Pièces à joindre obligatoirement à la demande préalable :

- X La copie du devis
- X La liste des structures concernées par l'action, identifiées par leur numéro ICOM (OPCA) (voir tableau ci-joint)
- X La copie du programme détaillé de l'action, précisant notamment les objectifs et les moyens pédagogiques mis en œuvre

LA DEMANDE DE FINANCEMENT DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU MINIMUM DEUX MOIS AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET DE FORMATION PAR MAIL : cpnef@cpnef.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Le/la référent.e emploi, formation de votre région (cliquez ici  pour obtenir ses coordonnées),
- La permanence de la CPNEF :
 - . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi)
 - . Par courriel : cpnef@cpnef.com